Image not found or type unknown

LITIGE SUCCESSION PERE ET 3 ENFANTS réponse

Par **SAULUS**, le **05/11/2009** à **06:28**

Bonjour,

Merci à la personne qui m'est venue en aide. Mais je la trouve assez pessimiste. La personne me parle de laisser des plumes dans cette affaire, mais cela m'est complètement égal, il faut comprendre que mon but dans cette affaire n'est pas l'argent, mais simplement le retour de bâton contre des gens malhonnêtes à mon égard et en plus des gens de ma famille, c'est impardonnable. C'est le juge qui décidera. Bonne journée.

Par **jeetendra**, le **05/11/2009** à **10:20**

[fluo]Chambre interdépartementale des Notaires de Paris[/fluo]
12, avenue Victoria
75001 PARIS
tél. 01.44.82.24.00

Bonjour, contactez la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement, malheureusement je crains que vous ne puissiez pas faire grand chose (seule contre le reste de la famille), courage à vous, bonne journée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés